

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2015/122

OBJET : AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE RESSOURCES 2016

Numéro de dossier : 033-243301264-20151215-2015_122-AR

SLOW

ID : 033-243301264-20151215-2015_122-AR

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 8 décembre 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 8 décembre 2015

La séance est ouverte

Le 15 décembre 2015 l'année deux mille quinze à 18 h 30
à BEAUTIRAN - Espace Culturel Gilles PEZAT

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	A	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. TAMARELLE
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M. DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	A	
Nathalie ROUSSELOT	E	Mme BOURROUSSE	Jean-Paul MERCADIE		
Félicie DURAND	E	M. LARRUE	Laure BENCTEUX	E	M. CHEVALIER
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	A		Jean-François BORDELAIS	E	Mme BURTIN DAUZAN
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	E	M. GAZEAU	Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame EYL est élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2015 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE RESSOURCES 2016

Vu, les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu la délibération 2015/38 du 31 mars 2015 votant le budget annexe « centre de ressources » de l'année,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Exposé

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'une Communauté de Communes peut, avant le vote du Budget Primitif 2016, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de **fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Par ailleurs, il peut aussi engager, liquider et mandater des dépenses **d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire, par anticipation sur le vote du prochain budget annexe centre de ressources 2016, de permettre d'engager des travaux dès le 1^{er} janvier 2016 et d'autoriser les inscriptions d'investissement suivantes :

Afin de permettre le remplacement du système téléphonique actuel, il est proposé d'acquérir un nouvel autocommutateur IP (appareil qui gère les communications téléphoniques) pour un montant de 55 000 € hors taxes. (cinquante cinq mille euros) Ces dépenses seront prévues sur les chapitres 20 et 21 du budget annexe du centre de ressources, et imputées sur les natures 2183 et 2051 du même budget annexe.

De plus, afin de permettre des travaux sur les sanitaires communs, il convient de prévoir la somme de 12000 € (douze mille euros).

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) **Autorise** l'inscription des crédits nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus, jusqu'au vote du Budget Primitif 2016, concernant les chapitres et natures suivants du budget annexe centre de ressources :

- 2183 et 2051 reprise des sanitaires communs : 55.000 €
- 21735 renouvellement système téléphonique : 12.000 €

2°) **Autorise** l'inscription au budget annexe centre de ressources du Budget Primitif 2016 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions,

3°) **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac,
Le 15 décembre 2015
Le Président
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement

